



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-09-2025 /

Dossier complet le : 15-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005624/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de rehabilitation des defenses contre l'erosion existant sur la zone du domaine public maritime a vocation ostreicole du Mimbeau, commune de Lege-Cap-Ferret.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMITE REGIONAL DE LA

Raison sociale

CRCAA

N° SIRET

30469123100035

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LABAN

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Refection d'une partie fragilisée du linéaire de défenses contre l'érosion par le biais d'un apport de matériaux inertes. Sur un linéaire d'enrochement pré existant d'une longueur totale de 900 mètres : - Rehabilitation et consolidation de 430 mètres de linéaire, - Creation de 96 mètres de linéaire complémentaires au Nord de la zone. Le maître d'ouvrage du projet est le CRCAA. Il agit ici pour le compte du comité de banc du Mimbeau, entité qui réunit l'ensemble des concessionnaires détenteurs d'une exploitation de cultures marines sur un périmètre défini par délibération du conseil du CRCAA. Le périmètre de ce comité de banc englobe l'ensemble des autorisations d'exploitation de cultures marines situées en première ligne et directement exposées à l'érosion liée à l'hydrodynamisme de la zone. Les concessionnaires, réunis en comité de banc, ont décidé des portions de linéaires à réhabiliter en priorité, du fait de leur fragilité et de l'urgence à agir afin de préserver les surfaces exploitables à vocation ostréicole.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de redonner leur fonction de protection contre l'érosion aux défenses existantes en bordure des parcelles du domaine public maritime exploitées à des fins de production ostréicole. La mise en place de défenses contre l'érosion était imposée par le schéma des structures des exploitations de cultures marines (SdS) pour le département de la Gironde de 1992. La refonte du SdS en 2014 n'a pas prévu un tel type d'aménagement contre l'érosion. C'est ainsi que les professionnels n'ont pas disposé de cadre réglementaire pour réaliser l'entretien du linéaire de défenses historique qui s'est dégradé dans le temps. Le nouveau cadre réglementaire apporté par le SdS du 6 février 2014 modifié par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2025 permet de déposer un projet de travaux qui permettra la remise dans un état fonctionnel de ces structures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés durant la période de plus faible fréquentation des différents usagers de la zone. La période ciblée est ainsi celle allant d'octobre à avril. Une première phase préparera les travaux. Les concessionnaires de la zone dégageront, en fonction des besoins, un cheminement permettant à des engins d'accéder au linéaire de défenses. Cette action relève des actions déployées dans le cadre d'une exploitation ostréicole classique prévue au schéma des structures des exploitations de cultures marines pour le département de la Gironde (SdS). Les concessionnaires pourront par ailleurs retirer tout matériau présent au sein du linéaire qui ne serait pas inerté et notamment les matériaux plastiques, sous réserve que cet enlèvement ne fragilise pas l'intégrité du linéaire. La deuxième phase consiste en la réalisation des travaux. Un prestataire de travaux, sélectionné suite à un appel d'offre, interviendra dans ce cadre. Il aura été sélectionné pour sa capacité à fournir des matériaux inertes, en privilégiant un approvisionnement local afin de réduire l'empreinte carbone du projet. Le prestataire pourra intervenir de deux manières. D'une part à l'aide d'engins de travaux qui chemineront entre une base vie en haut d'estran et la zone de travaux. D'autre part par voie maritime pour les parties qui ne sont pas accessibles par voie terrestre, en faisant appel à un navire disposant d'une capacité de charge adaptée et d'engins de levage. Des actions complémentaires sont envisagées, une fois l'enrochement réhabilité et notamment le nivellement et / ou le retrait du sable à l'intérieur des parcelles afin de retrouver le niveau initial des parcelles. Celles-ci ont en effet subi une érosion en proximité de l'enrochement et une montée du sable vers le haut des

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, une fois réhabilités les linéaires, les détenteurs d'autorisation d'exploitation de cultures marines procéderont à l'entretien de l'enrochement situé dans le périmètre de leur AECM dans le respect du schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Gironde du 6 février 2014 modifié par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2025. L'objectif de l'entretien régulier est de procéder si nécessaire à des travaux légers consistant en l'apport de faibles volumes de matériaux inertes, qui pourront être des coquilles d'huîtres, afin de maintenir l'état de la structure dans ses caractéristiques après travaux. L'arrêté préfectoral du 4 juillet 2025 modifiant le schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Gironde du 6 février 2014 prévoit ainsi que les matériaux mobilisés devront pouvoir être retirés dans le cas où la nécessité d'abandonner rapidement la concession serait actée. C'est ainsi que face à un phénomène d'érosion accrue, la DDTM pourra imposer des modalités de retrait de ces matériaux en lien avec les parties.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article R414-19 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur totale des défenses existantes Longueur réhabilitée Estimation du volume de matériaux à apporter Longueur de défenses créées Estimation du volume de matériaux à apporter sur le linéaire créé	(900, mètres) (415, mètres) (530, mètres cube) (96, mètres) (200, mètres cube)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'ouvrage initial est antérieur aux années 1990: des photographies permettent de remonter jusqu'aux années 1950. Cet ouvrage historique n'a ainsi pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'objectif est de consolider le linéaire actuel pour qu'il retrouve un niveau de 0,8 m au-dessus du niveau d'une basse mer de coefficient supérieur à 90.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II Bassin d'Arcachon 720001949
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune littorale de Lege-Cap-Ferret.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Un PPRN a été approuvé le 31/12/2001
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La révision du PPRN est en cours, suite à prescription en février 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Au sein du site Natura 2000 en mer Bassin d'Arcachon et Cap Ferret ZSC FR7200679. Au sein du site Natura 2000 en mer Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - ZPS FR7212018.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet vise à apporter un volume de 730 mètres cube de matériaux inertes. L'impact potentiel est une modification de l'hydrodynamique de la zone.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux apportés seront issus des filières de retraitement de matériaux de construction, matériaux qui seront inertes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Durant la phase de travaux, les écosystèmes installés sur l'enrochement actuel pourront être perturbés. Durant la phase d'exploitation, un écosystème équivalent pourra a priori se réinstaller, le substrat apporté étant équivalent à celui en place à l'heure actuelle. Un effondrement de l'enrochement vers le bas du talus pourrait avoir un impact sur l'écosystème de bas de talus.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet, soumis à l'érosion naturelle de la zone liée aux forts courants des chenaux, pourrait être impacté, ce qui se manifesterait par des effondrements plus ou moins importants du linéaire de défense.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase de travaux, le projet engendrera des déplacements par voie terrestre ou par voie maritime. Pour les déplacements par voie terrestre, il est envisagé d'aménager un espace de stockage des matériaux sur le haut de l'estran, au plus proche possible de la zone des travaux, soit dans un rayon compris entre 300 et 1 500 mètres en fonction de la portion de la zone de travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase de travaux sera source de bruit, générée par le déplacement des engins et les opérations de manutention des matériaux. L'impact sera limité par le choix de la période hivernale, qui connaît une plus faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le dépôt des matériaux en phase de travaux pourra générer des vibrations dans un rayon proche du point de dépôt.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet pourra engendrer des émissions lumineuses en cas de travail de nuit. Les plages de travail de nuit seront cependant limitées au maximum.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des matériaux plastiques présents sur les défenses existantes pourront être retirés en phase préparatoire des travaux : ceux-ci représentent de faibles volumes et seront évacués dans les filières de traitement classiques utilisées par les ostréiculteurs. Un effondrement de l'enrochement vers le bas du talus, en phase d'exploitation, risque de constituer une production de déchets inertes non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet a pour objectif de maintenir le potentiel de production des zones du domaine public maritime dédiées à l'ostréiculture et ainsi de maintenir l'usage du domaine public maritime concédé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les potentiels effets négatifs, il a été choisi de réduire le projet de réhabilitation aux portions de linéaire les plus fragilisées et présentant à ce titre un caractère d'urgence. Ainsi, ce sont 430 m des 900 mètres de linéaire qui seront réhabilités à titre de première expérimentation. La réfection de cette zone sera assortie d'un suivi pendant et après les travaux qui permettra d'analyser l'impact en termes d'érosion sur la zone et d'éventuelles modifications de l'hydrodynamisme de la zone. Le suivi envisagé de l'évolution de la zone sera réalisé en lien avec les suivis réalisés dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC). Afin de répondre au risque d'effondrement du linéaire vers le bas du talus, les portions présentant les plus forts risques d'effondrement seront réhabilitées en retrait du précédent linéaire, tel que le préconise le CEREMA. En phase de travaux, une aire spécifique et spécialement aménagée, sera dédiée au stockage, à la manipulation des matériaux et des engins de chantier : ces aires seront exploitées de façon à ne pas générer de pollution du milieu naturel. Afin de réduire l'impact sur les habitats, le prestataire de travaux veillera à respecter un cheminement de circulation établi en amont du chantier. Afin de réduire les impacts en termes de bruit, la période des travaux est envisagée sur la période d'octobre à avril, alors que la fréquentation est moins importante. Les bruits générés en phase de travaux ne viendront pas s'ajouter aux bruits présents en période de plus forte fréquentation de la zone.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de travaux consiste en une rehabilitation d'un ouvrage existant. En ce sens, l'intervention porte sur un milieu deja anthropise. Le cahier des charges des travaux vise a rehabiliter les defenses selon un cahier des charges cadrant les caracteristiques de l'enrochement : hauteur, largeur. L'ouvrage restera par ailleurs permeable. Les differentes cartographies montrent l'absence d'especes d'interet communautaire et notamment, la zone de travaux ne comporte pas d'herbier de zosteres, naine ou marine. Ainsi le porteur de projet estime que le projet devrait etre dispense de faire l'objet d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LABAN

Prénom Olivier

Qualité du signataire **President**

À GUJAN-MESTRAS

Fait le 12-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)